

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le 25 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Présents : APPRIEUX Angéline, DANZO Daniel, FAURE Maurice, BRAGANTI Karine, AVALLET Michèle, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, POURCHERE Jean-Daniel, SANTONAX Martial, PEDEUX Françoise, LANTHEAUME Christiane, ANDRE Jean-Paul.

Absents et excusés : HUREL Noël, CARRION Adèle.

Secrétaire de séance : AVALLET Michèle

Date de convocation : le 19 octobre 2012

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte rendu du précédent conseil. Madame le maire en rappelle néanmoins, les grands titres et les délibérations prises lors de ce conseil.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour du présent conseil peut être développé :

- Délibération Décision modificative n°1 : reversement de la taxe d'électricité + Décision modification n°2 : création du site internet de la commune.
- Travaux 2012
- Urbanisme
- Comptes-rendus des délégués
- Courriers reçus
- Questions diverses

Délibération : Décisions modificatives n°1 et n°2

- Décision modificative n° 1 : Reversement de la taxe d'électricité.

Suite au versement du SEDI de la taxe d'électricité, nous avons dû reverser cette taxe au Syndicat intercommunautaire d'électricité. Comme cette taxe n'était pas prévue, une décision modificative est demandée par la Trésorerie.

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

Chapitre 73: Impôts et taxes

Article 7351 : Taxe sur électricité

- 4 666.00€

Chapitre 014 : Atténuations de produits

Article 7398 : Reversements, restitutions et prélèvements divers

+ 4 666.00 €

La décision Modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

- Décision modificative n°2 : Création du site internet de la commune.

Cette dépense n'étant pas prévue au budget, nous étions en dépassement. La Trésorerie nous a demandé de faire une décision modificative.

Madame le Maire, indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification de crédits suite à des prévisions insuffisantes sur certains postes ou des dépenses imprévues.

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles

Article 2051 : Concessions et droits similaires

+163.00 €

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article 2151 : Réseaux de voirie

-163,00 €

La décision Modificative n°2 est adoptée à l'unanimité.

Travaux 2012

Eglise : Lors des travaux, nous avons découvert que la charpente ne s'appuyait plus sur les murs. Les eaux pluviales avaient fait plus de dégâts que prévu. Nous avons été obligés de remettre en état les corniches.

Les Charpentiers de Sonnay nous ont préparés un devis supplémentaire concernant les travaux supplémentaires pour les reprises de charpente d'un montant HT de 2 998.00 €, un autre devis concernant les travaux de maçonnerie pour un montant HT de 6 605.00 €.

Pour le local du corbillard il faut refaire les portes pour cela l'entreprise Sonnier doit nous faire un devis.

Les tuilles récupérées sur la toiture de l'église vont servir à remettre en état quelques uns des chemins communaux.

Stade : L'entreprise ZAPPA mandatée pour piéger les taupes, a installé une centaine de pièges. Il nous a préparé un devis pour un contrat annuel de 681.72 €.

Poipy a préparé un devis pour remettre aux normes l'électricité des vestiaires du foot, ainsi que le chauffage et l'éclairage d'un montant de 2073.86 €.

Il y a toujours des problèmes avec l'assurance des vestiaires suite au cambriolage. Le devis fait par Trillat était d'un montant de 1590 € et l'assurance du club de foot ne leur rembourse que 1163 €. Les travaux pour l'installation de la nouvelle porte vont bientôt commencer.

Il faudra prévoir une réunion avec le club pour refaire les peintures des cages de foot.

Eclairage public : Génie Civil à fini les trous pour la pose des candélabres. Et l'eau du lavoir a été rebranché.

Eaux pluviales : une seconde rencontre est prévue avec Alpétudes.

Voirie intercommunale : le 3^{ème} tronçon du Chemin de Champ Dames en partant de chez Gérard Faure jusqu'à la RD51 est bientôt fini, les délais seront respectés.

Le syndicat intercommunal de voirie et Pascal vont commencer à poser les autoblocants Rue du Lavoir.

Le syndicat a commencé la fauche des chemins.

Suite à un arrêté du Conseil Général, la route départementale RD51 est devenue prioritaire. Des « STOP » ont été installés à la place des « Céder le passage ».

Urbanisme

PC : ROUX Patrick : construction de 3 villas plain pied

PC : SCI CLERC PCB : Réhabilitation d'une annexe en garage

DP : RONZON Charles : Abri de jardin

Comptes-rendus des délégués

Réunion des associations pour le calendrier des manifestations 2013.

Commission intercommunale de voirie : présentation du tableau des travaux de l'année.

Courriers reçus

Concernant les élections de l'année 2012 (présidentielles + législatives) un remboursement de 212.46 € est prévu pour chaque élection. Le conseil général verse cette subvention pour rembourser les frais des communes.

Suite au vandalisme de l'abri bus au Rond point de l'Auberge Gourmande l'entreprise Sépia nous a préparé un devis de 680.00€.

Conseil général de l'Isère : Taxe additionnelle de 33 832 €, soit une aide complémentaire de 4 751.00 € par rapport à 2011.

Redevance incitative : remboursement aux communes par la CCTB de 22000€ à diviser en 15, soit 1064€ pour la commune de Primarette.

Questions diverses

Il faudrait prévoir un arrêté pour interdire l'affichage à l'abri bus de l'auberge gourmande, ainsi qu'au Rond point.

Christine COURTALHAC est prolongée encore une année pour convenances personnelles.

Jean-Luc GIORDANO a repris ses fonctions au secrétariat de mairie en mi-temps thérapeutique soit 50% (16h par semaine).

L'agence postale n'est plus sous alarme car la Poste de Beaurepaire a arrêté le contrat. Désormais, l'alarme est à la charge de la commune. Il faut se renseigner pour la sécurité du bâtiment (Assurance).

Des courriers aux autres communes pour savoir comment elles fonctionnent sont prévus, ainsi qu'à Monsieur le député Jean-Pierre BARBIER, à Monsieur le sénateur Michel SAVIN et à l'Association des maires de l'Isère.

L'école nous demande s'il est possible de pratiquer du Handball dans la SPAR. La réponse est non pour des raisons de sécurité.

Une demande est faite pour installer une poubelle à l'abri bus du centre du village.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à **22h30**.
Le prochain conseil aura lieu le **JEUDI 29 Novembre 2012 à 20h00**.